

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Mairie de Bédarieux

34.600 BEDARIEUX

M14 - 3.500 à 10.000 Habitants

Définition et cadre légal du rapport d'orientation budgétaire

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Compte Administratif...). Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape de ce cycle. Le Débat d'orientation Budgétaire est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville tout en projetant ses capacités de financement pour l'avenir.

Les objectifs du ROB :

Ce débat doit en effet permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes importants. C'est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur la capacité de financement.

Les obligations légales du ROB :

La tenue du Rapport d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L 4311-1, L 3312-1 et L 2312-1 du code général des collectivités territoriales).

Le Rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération indiquant qu'il s'est déroulé, sans qu'il soit nécessaire d'en préciser le contenu. Ainsi le représentant de l'Etat peut s'assurer du respect de la loi.

Analyse des comptes 2020

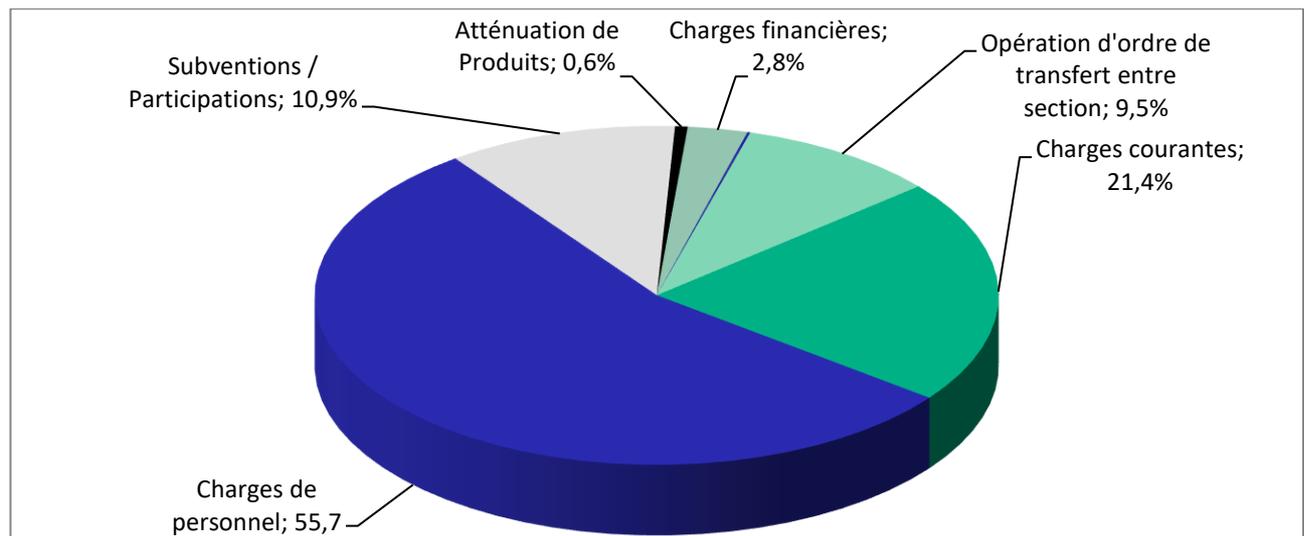
En 2020, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 6 519 761 € pour des recettes de fonctionnement de 7 908 016 €.

La commune dégage donc un excédent de fonctionnement de 1 404 413 € en 2020. Cette hausse de l'excédent s'explique par une bonne tenue des comptes mais aussi par le confinement du printemps et les mesures sanitaires.

Autre indicateur important, la solvabilité de la commune, mesurée par sa capacité de désendettement. Elle est de 5,20 ans pour 2020. Cela signifie que si la commune arrêta d'investir et utilisait la totalité de son excédant pour rembourser sa dette, elle mettrait seulement 5,20 années pour rembourser l'intégralité des emprunts souscrits. Signe de l'existence de marges de manœuvre concernant l'endettement de la commune.

A-FONCTIONNEMENT 2020

La répartition des dépenses de fonctionnement s'établit de la manière suivante :

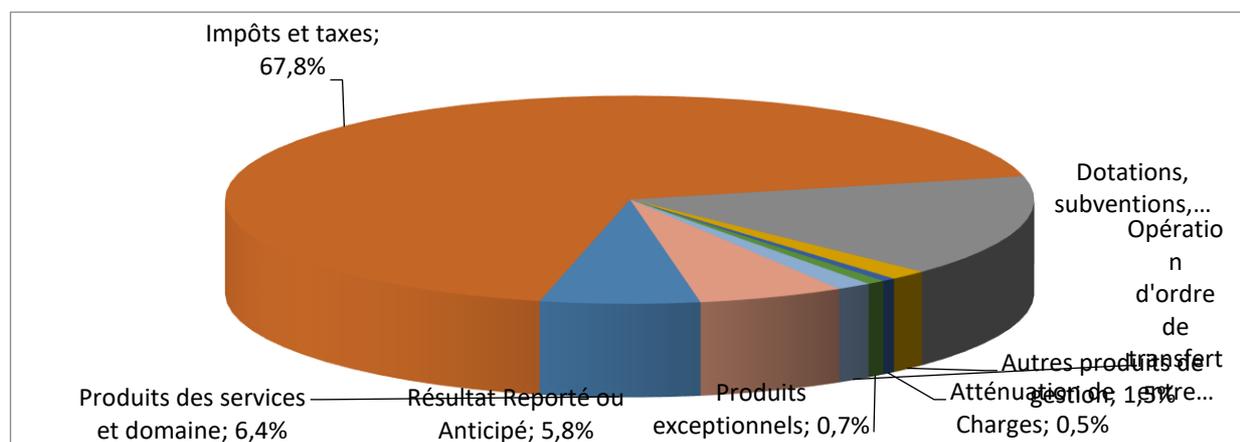


Du fait des confinement successifs et de l'impossibilité pour la commune d'organiser nombre de manifestation, les charges courantes diminuent en 2020 de 21%. Ces charges sont donc destinées à réaugmenter en 2021 dans une mesure raisonnable conformément aux objectifs que s'est fixée la municipalité.

La masse salariale reste stable en montant (augmentation de 0.93%).

Les charges financières (intérêt des emprunts) représentent seulement 2,8% des dépenses de fonctionnement

Les recettes sont constituées en grande partie par le produit des impôts et taxes (67.2%) et des dotations et subventions (18.2%). :



Analyse de l'épargne :

	2017	2018	2019	2020*
Recettes de Ft.	7 993 033 €	7 833 285 €	7 836 815 €	7 816 293 €
Dépenses de Ft.	6 952 098 €	7 025 852 €	6 732 729 €	6 519 761 €
Epargne	1 040 935 €	807 433 €	1 104 086 €	1 404 413 €

- On peut observer une baisse des recettes de fonctionnement qui s'expliquent par :
 - La baisse de la DGF forfaitaire
 - L'érosion de la population communale
 - Les transferts de compétences à la communauté de commune
- Dans le même temps, la commune a su maîtriser ses dépenses de fonctionnement pour conserver, voire améliorer sa capacité d'épargne
- Les premières prévisions pour 2021 sont de l'ordre de 1 200 000 €.

Un bon indicateur qui permet d'apprécier la santé financière de la commune est le taux d'épargne : excédent fonctionnement / recettes réelles de fonctionnement

Le seuil d'alerte concernant le taux d'épargne brute est à moins de de 10% :

2017	2018	2019	2020*
13,02%	10,30%	14,08%	16,60 %

Résultat de fonctionnement :

Le résultat de la section de fonctionnement est donc de **1 404 413 €** en 2020 auquel s'ajoutent 500 000 € d'excédents cumulés des exercices antérieurs, soit un total de : **1 904 413 €**

B-INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2020 se décomposent de la façon suivante :

Remboursement des emprunts (capital)	(chap 16)	646 731 €
Etudes et logiciels	(chap 20)	97 773 €
Subventions équipement versées	(chap 204)	513 415 €
Acquisitions foncières et matériels	(chap 21)	354 977 €
Travaux	(chap 23)	866 137 €
Opération ordre entre section	(chap 040)	91 723 €
Soit un total de dépense de 2 8570 756 €		

Les recettes sont constituées par :

Le FCTVA	(chap 10)	249 947 €
Subventions	(chap 13)	167 137 €
Emprunt	(chap 16)	1 000 000 €
Opération ordre entre section		700 000 €

Soit un total de recette de 2 117 084

Résultat d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **2 570 756 €**

et les recettes à **2 117 084 €**

Le résultat de la section d'investissement est donc de **- 395 824 €** en 2020 auquel s'ajoute **855 000 €** de déficit cumulé des exercices antérieurs soit un déficit total de la section d'investissement de **1,25 M €**.

Analyse de la dette

Le niveau d'endettement de la commune doit s'apprécier au regard de la capacité de la collectivité à rembourser sa dette.

La Capacité de désendettement, est égale au rapport entre le stock de dette et l'Épargne. Ce ratio théorique mesure la durée (en année) nécessaire pour rembourser la totalité de la dette.

Evolution de notre Epargne

Le Calcul de l'Épargne : Recettes Réelles de fonctionnement – dépenses Réelles de fonctionnement, y compris les charges financières. Le résultat de ce calcul est le solde disponible pour le remboursement du Capital de la dette et le financement des investissements.

	2017	2018	2019	2020*
Epargne	1 040 935€	807 433 €	1 104 086 €	1 404 413 €

Encours de la dette

Année	2017	2018	2019	2020*
Encours des emprunts	7 439 369	6 687 852	6 923 467 €	7 267 368 €
Encours de dette par habitant (soit 5 701 h au 01/01/2020 selon INSEE)	1 238 €	1 104 €	1 148 €	1 321 €
Encours de dette/ Epargne brute EBF	7,1	8,3	6,27	5,20
Frais financiers/ Encours de dette	3.00 %	4.00 %	4.00 %	2,9 %

La solvabilité de la commune, mesurée par la capacité de désendettement (rapport Encours de dette / Epargne brute), est satisfaisante en 2020 puisqu'elle **s'établit à 6.86 ans**

Capacité de désendettement : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge

Fin 2018 (données Trésorerie Lamalou), ce stock de dette est conforme à la norme des communes de même strate au niveau régional et départemental, mais est élevé comparativement au niveau national

Bédarieux :	1.321 € / habitant (année 2018)
Département :	1.286 € / habitant (année 2018)

Structure et évolution des effectifs

I- Effectif actuel

Au 31/10/2020, la commune compte 122 agents (+1)

70 titulaires

2 titulaires en disponibilité

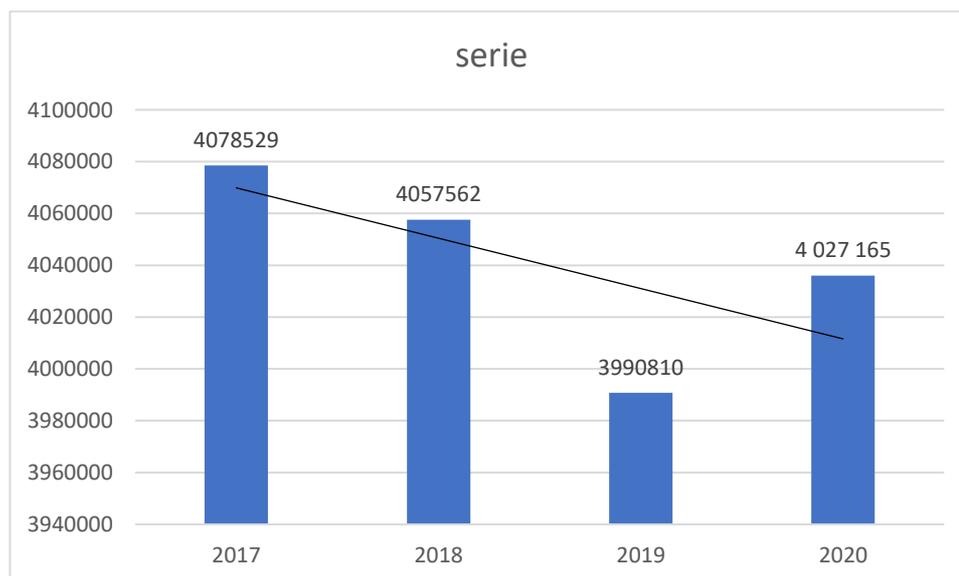
43 contractuels (+1)

7 CDI

Afin de maîtriser la masse salariale, est privilégiée une politique qui favorise le principe de promotion interne. Les départs ne sont pas systématiquement remplacés par de nouveaux agents, nous faisons appel lorsque cela est possible à nos ressources internes.

Cette politique a permis de maintenir le coût de notre masse salariale voir de générer de substantielles économies.

II- Évolution des dépenses de personnel :



III- Rémunération du personnel de la Commune de Bédarieux :

La commune de Bédarieux applique depuis début 2017 le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP). Le régime indemnitaire est composé de deux indemnités : IFSE (indemnité mensuelle essentiellement liée aux fonctions et à l'expertise de l'agent) et CIA (indemnité annuelle liée à la manière de servir).

IV-Temps de travail :

La durée du temps de travail est conforme au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 soit 35h par semaine et 1604 heures par an.

A compter du 1^{er} janvier 2021 le temps de travail passera à 36h par semaine ce qui aura pour conséquence de générer 6 jours de ARTT pour respecter le cadre légal.

Toutefois, cette nouvelle organisation du temps de travail va permettre une ouverture des services plus adaptée au mode de vie des administrés.

En effet, les services administratifs seront ouverts ;

- lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- mardi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h
- Un guichet unique au poste de police un samedi par mois de 9h à 12h

Cette nouvelle organisation du temps de travail a fait l'objet de différents échanges tant avec les responsables de service qu'avec les partenaires du dialogue social et a recueilli un avis favorable à l'unanimité. Elle permettra également aux agents de bénéficier de 6 jours d'ARTT par an.

V- Dialogue social santé et sécurité :

La collectivité a développé considérablement le dialogue social autour des instances représentatives du personnel (Comité technique CT et Comité d'hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail : CHSCT).

Suite aux élections municipales le collège des représentants de l'administration a été renouvelé. Un CT ayant pour objet la présentation des nouveaux membres aux représentants du personnel a été organisé. L'ensemble des membres du comité technique a souligné l'importance du dialogue social véritable moteur de la cohésion sociale au sein d'une structure.

Les démarches et actions d'améliorations des conditions de travail se poursuivent dans le cadre du Document Unique.

Exemples d'actions : Éviter le travail isolé des techniciennes de surface en réorganisant leur temps de travail, équipement des agents en matériel ergonomique, formations

diverses sur la santé et la sécurité au travail, prévention des risques psychosociaux, gestes et postures...

VI- Formations :

La formation a une place très importante dans la structure.

Via le CNFPT et d'autres organismes nous engageons chaque année nos agents sur un plan de formation préalablement établi en lien avec la hiérarchie.

Formations obligatoires en matière de santé et sécurité mais également des formations de professionnalisation et d'amélioration des conditions de travail.

La commune développe également sur le territoire la formation en union de collectivités. Bédarieux se porte chaque année chef de file sur plusieurs actions de formations.

À noter que compte tenu de la crise sanitaire liées au COVID 19 les formations ont été effectuées majoritairement en distanciel et ou reportées sur l'année 202

Orientations budgétaires proposées

I- Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel, subventions aux associations...).

A- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.

Les dépenses générales : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, et les animations.

Les charges de gestion courante : il s'agit essentiellement des subventions versées aux associations et les participations.

Les charges financières : ce sont les intérêts des emprunts contractés.

Les amortissements et les provisions : Cette technique comptable permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation irréversible des biens et de dégager des ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Cette dépense obligatoire, inscrite à la section de fonctionnement, est reportée obligatoirement en crédit à la section investissement.

Le virement à la section d'investissement : c'est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement.

B- Les recettes de fonctionnement

Les produits des services et du patrimoine: ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public et des remboursements de travaux.

Les impôts et taxes : il s'agit des impôts locaux, ils n'ont pas augmenté depuis 2011 :

- Taxe d'habitation : 17,91 %
- Taxe foncière (bâti) : 31,73 %
- Taxe foncière (non bâti) : 97,75 %

Les dotations et participations (chapitre 74) : Il s'agit essentiellement de la dotation globale de fonctionnement que l'Etat verse aux collectivités. Elle est divisé en plusieurs parts : dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation. Se trouve également dans ce chapitre les attributions de Grand Orb à la commune.

Les produits de gestion courante (chapitre 75) : correspondent aux sommes encaissées au titre des locations.

Rappel des conséquences du covid pour les finances de la commune :

30 000 € pour achats produits d'entretien, gels hydroalcooliques, masques, visières de sécurité, combinaisons, balisage etc.. ;

12 000 € de masse salariale supplémentaire (techniciennes de surface)

16 000 € de primes et bons d'achats à utiliser dans les commerces locaux destinés aux agents qui ont œuvrés pendant le confinement ;

80 000 € de fond de soutien aux entreprises locales ;

57 000 € d'exonérations de loyer

5 000 € d'exonération de droit de terrasse

50 000 € de baisse de recettes pour le campotel

Soit coût total à ce jour de 250 000 €

C-Les orientations budgétaires pour la section de fonctionnement

- ✓ **Maintenir les taux de fiscalité**
- ✓ **Poursuivre la décélération des charges à caractère général :**
- ✓ **Contenir les charges de personnel**
- ✓ **Maîtriser les charges de gestion courante : ce poste de dépense va être soumis à un examen minutieux afin d'offrir les meilleurs services aux meilleurs coûts.**

II- Investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère patrimoniales. Le budget d'investissement regroupe :

A- Les dépenses d'investissement

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériel, de mobilier, matériel informatique... Mais également le remboursement en capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement incompressibles pour 2021-2026 sont :

- 3,7 M€ de remboursement en capital d'emprunts déjà souscrits
- 1,75 M€ de concession d'aménagement du quartier Saint-Louis
- 3,8 M€ de dépenses récurrentes d'entretien du patrimoine
- 0,9 M€ de déficit cumulé du mandat précédent

Soit un total de 10,15 M€ de dépenses obligatoires pour la collectivité.

B- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissements sont de 3 natures :

- Recettes propres : excédent de fonctionnement, amortissement du patrimoine
- les subventions des partenaires : Grand Orb, Département, Région, Etat
- les nouveaux emprunts souscrits

Les ressources propres de la commune pour ses investissements sont d'environ **1,1M €** par an ce qui nous situe dans la moyenne de la strate soit **6,6 M€** pour le mandat.

Cela signifie donc qu'il est nécessaire de travailler sur la section de fonctionnement pour conserver cette capacité d'épargne. Cela confirme également que le soutien de nos partenaires est essentiel pour mener à bien nos projets. De plus nous n'excluons pas le recours à l'emprunt dans la mesure du raisonnable.

En tenant compte de ces éléments et en comptant sur un taux de subvention moyen raisonnable la capacité d'investissement pour ce mandat est donc d'environ 18 M€.

C- Le PPI 2021-2026 :

Le PPI est une feuille de route modifiable à tout moment pour tenir compte des opportunités ou des imprévus pouvant venir perturber la mandature. Vous trouverez ci-dessous les principaux projets de la mandature qui viennent s'ajouter aux dépenses incompressibles évoquées ci-dessus :

Dépenses incompressibles (voir ci-dessus) :	10 150 000 €
Plan de Plan de rénovation des écoles (2021-2026)	1 200 000 €
Place Pasteur et ses abords (2021-2022)	580 000 €
Salle familiale (lancement études 2021)	850-950 000 €
Ludothèque (lancement études 2021)	100 000 €
Aménagement au centre-ville : Abbal et Neruda (2023-)	200 000 €
Complexe Sportif (2023-2026)	200 000 €
Immeuble 30 rue Guiraude	240 000 €
Hospice Saint-Louis	} Projets en cours de définition
Maison des jeunes	

Total : 15, 42 M€

Budgets eau et assainissement :

Mise en conformité eau et ass. Camps esprit/bastide (2021-2022)	700 000 €
Travaux 2nd réservoir des Douzes + canalisation (2021-2022)	590 000 €
Assainissement Clair Logis	50 000 €
Travaux place Pasteur	A chiffrer

Total : 1,34M€

D- Principaux investissements 2021

Plan pluriannuel de rénovation des écoles

La nouvelle municipalité souhaite s'investir activement dans la rénovation et la modernisation des bâtiments publics.

L'objectif principal est de proposer aux bédariens des équipements modernes, adaptés à leurs destinations et accessibles, tout en réduisant leurs coûts de fonctionnement.

La Commune dispose de 3 écoles maternelles, stratégiquement réparties sur le territoire afin d'en faciliter l'accès par tous. Le groupe scolaire Langevin Wallon rassemble une des écoles maternelles, l'école élémentaire (avec plus de 12 classes), le restaurant scolaire (qui prépare les repas de toutes les écoles publiques de Bédarieux ainsi que ceux du centre de loisirs). Ce groupe scolaire héberge également l'IEN (Inspection de l'Education Nationale), et une APSH (Association pour Personnes en Situation de Handicap).

Les écoles publiques de Bédarieux représentent à elles seules 39 % des kW consommées pour la Commune.

Ces travaux s'échelonnent sur le mandat et tiendront compte des calendriers scolaires afin de limiter au maximum les désagréments pour enfants et les enseignants des écoles concernées.

Joliot Curie (2021) :

La Commune souhaite améliorer le confort des enfants, ainsi que diminuer les dépenses énergétiques afférentes à cet établissement non isolé. Cela se traduit par le remplacement des menuiseries (Ouest et Nord), suivi par la mise en œuvre d'une isolation des murs et des combles puis la chaudière gaz sera remplacée.

Enfin, les dalles de faux-plafonds et les luminaires seront remplacés par des matériaux et du matériel plus contemporains (acoustiques + LED), les peintures des différents locaux rafraîchies, pour finir par une reprise des cours extérieures en matériaux drainants.

La sécurisation des accès sera revue lors de ces travaux.

Jacques Prévert (urgences 2021, autres travaux 2022-2025) :

Après avoir étanché la petite toiture terrasse faisant office de coursive, les dalles de faux-plafonds et les luminaires seront remplacés par des matériaux et du matériel plus contemporains (acoustiques + LED). Les peintures des différents locaux ainsi que les sanitaires des enfants seront refaits entièrement.

Nous profiterons de ces travaux pour remplacer la chaudière par une plus performante.

Les travaux se termineront par la réfection des cours actuellement imperméables. Il a été retenu de l'enrobé drainant et la mise en œuvre d'autres matériaux perméables.

Groupe scolaire Langevin Wallon (2021-2026)

Le groupe scolaire LW est constitué d'un ensemble de bâtiments construits à des périodes différentes, présentant des particularités communes : absence d'isolation, réseau de chauffage commun à l'ensemble des bâtiments, absence d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La dernière opération de rénovation date d'avant les années 2000.

Les travaux de la maternelle débuteront par une réfection des toitures terrasses en y intégrant un complexe isolant performant, suivie du remplacement des menuiseries anciennes restantes (en tenant compte de la possibilité de réaliser une isolation par l'extérieur future) et de l'optimisation du réseau de chauffage. Nous terminerons par un rafraîchissement des murs, plafonds et luminaires.

Concernant l'élémentaire Les classes accueillant les élèves de l'élémentaire sont actuellement répartis sur 2 bâtiments distincts : « LW1 » et « LW2 ».

La présence d'amiante a été détectée sur la moitié du RDC et les plinthes des étages de LW1, et toutes les salles de classe du bâtiment LW2. La Commune a prévu de désamianter les sols. Afin de rationaliser les dépenses, une réorganisation des classes et locaux au sein du groupe scolaire sera prévue.

Il conviendra de refaire les sols et les peintures murales. La Commune souhaite donc profiter de ces travaux pour effectuer les travaux d'amélioration du bâtiment ainsi que la mise en conformité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Les menuiseries anciennes seront remplacées. Les blocs sanitaires des étages seront revus, et les peintures, faux-plafonds et éclairages seront remplacés.

Le réseau de chauffage, vétuste et non optimisé, sera complètement rénové, et la chaudière sera équipée d'un système de télégestion permettant de gérer plus finement le chauffage des différents bâtiments.

La cantine qui permet d'offrir des repas de qualité à l'ensemble des écoliers de la commune fera également l'objet d'une mise aux normes.

TOTAL Rénovation de l'école Joliot Curie	193 000 € HT
TOTAL Rénovation de l'école Jacques Prévert	85 000 € HT
TOTAL Rénovation de l'école maternelle Langevin Wallon	102 800 € HT
TOTAL Rénovation de l'école élémentaire Langevin Wallon	489 080 € HT
TOTAL Rénovation du restaurant scolaire Langevin Wallon	124 000 € HT

SOIT UN TOTAL DE 993 880 € HT, soit 1,2M€ TTC (demande de 77% de subvention)

Place Pasteur et ses abords

La ville de Bédarieux s'est lancée il y a maintenant 10 ans dans une opération RHI (résorption de l'habitat insalubre) du Quartier Saint-Louis dont les effets sont maintenant visibles. Cette opération est d'une grande importance pour l'attractivité de la rive droite de l'Orb connu des Bédariciens sous le nom du Faubourg. Cependant il est nécessaire pour compléter ces travaux de rénover un espace autrefois très apprécié des habitants du quartier et même d'ailleurs : la Place Pasteur.

Cet espace, trop longtemps laissé en jachère, accueillera tous les publics grâce aux équipements suivants :

- Déplacement et aménagement de l'aire de jeux actuellement fermée car trop dangereuse
- Rénovation des terrains de boules
- Création de 39 places de stationnement (contre 30 actuellement)
- Abattage de 6 arbres avec plantation de 24 arbres adaptés et 138 arbustes
- Réalisation d'un cheminement piétons continu et PMR
- Création de zone de convivialité en belvédère sur l'Orb
- Mise en place d'un sanitaire automatique
- Mise en place d'une borne foraine
- Mise en place d'une caméra de vidéoprotection

Les travaux concerneront la place en elle-même mais également ses abords immédiats avec la réfection des trottoirs et voiries attenantes ainsi que le réaménagement des espaces verts entre la place et le parking de l'Orb.

Le montant total des travaux est estimé à 476 000€ HT soit 580 000 € TTC (demande de 60% de subvention).

Mise en conformité eau et assainissement camp esprit/bastide

La zone d'activités de La Bastide / Camp Esprit se situe route de Saint Pons (RD 908) à la sortie de la commune de Bédarieux. Cette zone d'activité, principalement commerciale, a la particularité d'être implantée sur deux communes : Villemagne l'Argentière et Bédarieux, la limite communale étant constituée par la RD 908.

De plus, quel que soit le secteur concerné, l'ensemble de la zone est dépendante de la ressource en eau potable de Camp Esprit et de la station d'épuration, équipements publics situés sur la commune de Villemagne l'Argentière.

Cependant, en ce qui concerne l'assainissement de la zone, la station d'épuration de Camp Esprit est saturée et ne répond plus aux normes actuelles. La police de l'eau exige la mise en place d'un système de traitement conforme

En ce qui concerne la ressource en eau potable, les normes de qualité eau potable ne peuvent être assurées sur cette ressource, une solution alternative doit être mise en place pour pérenniser l'alimentation en eau potable de ces zones.

Assainissement : Transfert de tous les effluents raccordés à la station d'épuration de Camp Esprit à celle de la commune de Bédarieux située en rive gauche de l'Orb. Les travaux consistent à reprendre le réseau principal (sur les deux communes) et à le raccorder au poste de refoulement Amont Step situé à proximité du PRAE Cavaillé Coll sur la commune de Bédarieux.

Eau potable : Abandon du captage d'eau potable de Camp Esprit et réalimentation de l'ensemble du secteur (Bédarieux et Villemagne) depuis le réseau d'eau potable de la commune de Bédarieux (depuis la conduite en attente au niveau de la route de Saint Pons en passant sous la voie ferrée et la voie verte).

Le montant total des travaux est estimé à 700 000 € (réparties à 50/50 avec Villemagne, demande de 80 % de subventions)

Quartier Saint-Louis, participation à la concession pour 350 000 €

Etudes salle familiale : 60 000 €

Equipements sportifs de proximité : Montant des travaux 60 000 €

- Equipements prisés par les jeunes Bédariciens les city stades font faire l'objet de rénovation : remplacement des filets, peintures, barrière.
- Les modules du skate park vont être changés afin de les mettre aux normes et proposer aux pratiquants de nouvelles activités.
- Rénovation du parcours de santé
- Installation de modules fitness au parc Pierre Rabhi

Cimetière : montant des travaux 35 000 €

Construction de nouveaux sanitaire et mise en place de portails automatiques.

Budget espaces verts 2021 : 40 000€

Budget voiries et mobilier urbain : 125 000 €

Budget éclairage public : 80 000 €

Maison des Arts : Montant des travaux 30 000 € (8 000 € de subvention accordés)

- Mise hors d'eau/hors d'air de l'Hospice, travaux sur le fronton de l'Eglise.
- Rénovation des jardins du musée et de la Médiathèque ainsi que du parvis.

Médiathèque : 66 000 €

- Renouvellement du fonds : 21 000 €

- Ré-informatisation : 23 000 € (demande de 80% de subvention)
- Travaux : 22 000 €

Subventions opérations façades et Commerces pour 50 000 €

Installation de 5 caméras de vidéoprotection : 30 000 €